



Annexe au formulaire d'inscription : Pratique professionnelle pour l'admission à la formation complémentaire selon l'OPD

Candidate / candidat

Nom, prénom :

La pratique professionnelle requise est de 1 année sur une exploitation agricole reconnue pour les paiements directs. Elle doit être acquise avant le début des cours.

La pratique professionnelle est prise en compte à partir de la fin de la première formation initiale (AFP ou CFC, école du degré secondaire 2).

En cas d'activité à temps partiel sur une exploitation du champ professionnel de l'agriculture, il convient d'en tenir compte dans le calcul, en se basant sur la durée hebdomadaire maximale du travail selon le CTT cantonal (p.ex. sur la base de 10 heures par jour et de 55 heures par semaine).

L'activité professionnelle agricole et l'activité professionnelle non agricole doivent être attestées par l'employeur.

Activité professionnelle agricole

Employeur (Numéro d'exploitation, nom, prénom, adresse exacte, téléphone)	Date début / date fin	Nombre d'heures effectuées*	Activités / Tâches
	Total		

* Nombre d'heures de travail selon les normes du contrat type de travail (CTT) cantonal : par ex. semaines à 55 h.

Pratique cours **OPD**



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Activité professionnelle hors agriculture

Employeur (Nom, prénom, adresse exacte, téléphone)	Date début / date fin	Taux d'occupation

Joindre des attestations signées par les exploitants / employeurs pour chaque occupation indiquée.

A faire parvenir à Agora, Formation professionnelle initiale, Av. des Jordils 1, Case postale 1080, 1001 Lausanne (ou par courriel à info@agora-romandie.ch).